

Dour: les caméras, fraîchement installées, ont détecté 19 incivilités en 4 jours

Publié le lundi 7 Décembre 2020 à 12h45

La police des Hauts-Pays a installé un dispositif de caméras de surveillance à proximité de bulles à verre au centre de Dour. 19 incivilités ont été constatées en seulement 4 jours. Les auteurs identifiés seront sanctionnés d'une amende pouvant aller de 70 à 350€.



Photos police des Hauts-Pays

Chaque semaine, des caméras mobiles sont placées par la police des Hauts-Pays à divers endroits des quatre communes de la zone de police (Dour, Honnelles, Quiévrain, Hensies).

Ce dispositif permet de lutter contre divers types de délits tels que les vols, le non-respect des mesures covid ou les incivilités.

Cette fois-ci, le dispositif installé du 27 au 30 novembre à proximité des bulles à verre de la Place Verte à Dour a permis de constater 19 incivilités : jets de déchets, pipi sur la voie publique...

Les auteurs identifiés recevront un PV. Le fonctionnaire sanctionnateur provincial dressera à leur encontre une amende administrative pouvant aller de 70 à 350 €.



f

📧

🐦

✉

Notre sélection vidéo